



SOMMAIRE

	Pages
Déclaration du Secrétaire général	1
Point 16 de l'ordre du jour : Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité	1
Point 72 de l'ordre du jour : Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1968 et rapports du Comité des commissaires aux comptes : a) Organisation des Nations Unies; b) Programme des Nations Unies pour le développement; c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance; d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche; f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commis- saire des Nations Unies pour les réfugiés Rapport de la Cinquième Commission	2
Point 76 de l'ordre du jour : Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale: b) Comité des contributions Rapport de la Cinquième Commission	2
Point 30 de l'ordre du jour : Effets des radiations ionisantes : rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes Rapport de la Commission politique spéciale	3
Point 8 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour (suite) Troisième rapport du Bureau	3
Message au Président de l'Assemblée générale	3

“Le 30 octobre 1968 je lui ai rendu visite à l'hôpital pour la première fois après son opération. M. Arenales a fait preuve d'un moral excellent et s'est entretenu avec moi des travaux de l'Assemblée. Après cette visite, j'ai rencontré les médecins qui soignent le président Arenales. Ils m'ont déclaré qu'il se rétablissait rapidement et qu'il n'y avait aucune raison pour qu'il ne puisse pas reprendre ses fonctions très prochainement. En fait, ils pensaient qu'il serait en mesure de présider une séance de l'Assemblée dès la semaine suivante. Ils ont déclaré que ses facultés physiques et mentales semblaient intactes en ce moment.

“Le président Arenales m'a dit qu'il serait en mesure de présider toute séance plénière de l'Assemblée générale qui pourrait avoir lieu la semaine suivante ou ultérieurement¹.”

3. Dans ces conditions, je pense que l'Assemblée voudra poursuivre ses travaux en attendant que le Président de l'Assemblée revienne bientôt diriger les débats, avec la coopération des Vice-Présidents toutes les fois que cela sera nécessaire, ainsi qu'il est prévu à l'article 32 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

4. Le **PRESIDENT** : Je suis certain que vous avez tous, comme moi-même, éprouvé un sentiment de soulagement en entendant le Secrétaire général nous annoncer que l'état de santé du Président de l'Assemblée générale était en bonne voie de rétablissement. Je pense que vous souhaiteriez qu'au nom de l'Assemblée générale je demande au Secrétaire général de transmettre à S. E. M. Emilio Arenales les vœux renouvelés que nous formons de voir se poursuivre de façon satisfaisante son rétablissement. Le Secrétaire général ne manquera certainement pas de dire aussi au Président combien nous serons heureux de le revoir parmi nous.

5. L'Assemblée générale est prête, je pense, à poursuivre ses travaux selon la suggestion formulée par le Secrétaire général. En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale accepte cette suggestion.

Il en est ainsi décidé.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

**Election de cinq membres non permanents
 du Conseil de sécurité**

6. Le **PRESIDENT** : Le deuxième point de notre ordre du jour est l'élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité qui doivent remplacer les cinq membres non permanents dont le mandat vient à expiration le 31

¹ Cette déclaration a été faite à la 176^{ème} séance du Bureau dont les débats ont fait l'objet d'un compte rendu analytique.

Président : M. Emilio ARENALES (Guatemala).

En l'absence du Président, M. Ould Daddah (Mauritanie), vice-président, prend la présidence.

Déclaration du Secrétaire général

1. Le **PRESIDENT** : Je donne la parole au Secrétaire général, qui désire faire une déclaration.

2. Le **SECRETARE GENERAL (traduit de l'anglais)** : Ce matin j'ai fait la déclaration suivante devant le Bureau en ce qui concerne l'état de santé du Président de l'Assemblée générale, M. Emilio Arenales :

“Je me suis tenu au courant de l'état de santé du Président de l'Assemblée générale, M. Emilio Arenales, après l'opération qu'il a subie le mardi 22 octobre. Les bulletins de santé du président Arenales sont des plus encourageants.

tion de l'énergie nucléaire, ainsi que les incidences économiques et sociales plus larges des complexes agro-industriels, devraient également être étudiés par la Conférence.

7. Un autre vaste sujet d'intérêt est celui de l'emploi des radio-isotopes dans les domaines de l'agriculture, de l'hydrologie, de la biologie, de la médecine et de l'industrie où des avantages pourraient être obtenus sous forme d'accroissement des récoltes, de conservation des aliments, d'élimination des fléaux agricoles, des radiodiagnostic et de la radiothérapie.

8. La Conférence pourrait aussi étudier les activités de soutien connexes au développement et à l'application de l'énergie atomique, telles que le transport des matières radioactives et la destruction des déchets, y compris les problèmes de réglementation et de responsabilité internationales. Revenant aux recommandations du Comité consultatif scientifique, nous notons que celui-ci a suggéré que l'effectif des délégations participant à la Conférence pourrait être avantageusement réduit par rapport à celui des délégations présentes à la troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques¹. En conséquence, l'ordre du jour ne devrait pas, par son ampleur, diminuer l'efficacité de la Conférence. Cela dit, nous espérons qu'un examen très approfondi sera fait pour le choix des questions à inscrire à l'ordre du jour, lequel devra englober les points les plus essentiels. En élaborant l'ordre du jour, il faudra, évidemment, tenir compte aussi de la recommandation contenue dans le projet de résolution [A/L.558] dont le Canada est l'un des coauteurs et aux termes duquel la Conférence devrait entraîner un minimum de dépenses pour l'Organisation des Nations Unies.

9. Après avoir fait connaître les vues détaillées de ma délégation sur certaines des questions que doit encore examiner le Comité consultatif scientifique, je voudrais signaler que notre opinion sur d'autres questions connexes est indiquée par le fait même que le Canada est l'un des coauteurs du projet de résolution publié sous la cote A/L.558. Ma délégation estime que le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie donne au Secrétaire général et au Comité consultatif scientifique des instructions suffisamment précises pour qu'ils puissent entreprendre les préparatifs d'une conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, du genre de celle qui a été prévue dans la résolution 2309 (XXII) que l'Assemblée générale a adoptée à sa dernière session. Nous espérons que le projet de résolution qui est présenté sera adopté à l'unanimité.

10. M. NASHER (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais] : Mon gouvernement est très satisfait des recommandations que le Secrétaire général a formulées dans son rapport [A/7186], au sujet de la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et il les appuie entièrement. Nous estimons que cette conférence revêt à présent une importance et une signification encore plus grandes que lorsque l'Assemblée a discuté cette question antérieurement. La raison en est que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

[résolution 2373 (XXII), annexe] a maintenant été signé par plus de 80 nations. L'article IV du Traité reconnaît le "droit inaliénable" de toutes les Parties au Traité de développer pleinement l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et, en conséquence, le droit de toutes les Parties au Traité de participer à "... un échange aussi large que possible... de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques...". Les Etats-Unis se sont engagés, par la voix de leur président, à partager leurs connaissances techniques et leur expérience en matière de recherche nucléaire à des fins pacifiques, et la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques fournira un moyen essentiel d'apporter une contribution vitale à la réalisation de cet engagement. Nous croyons qu'en prévoyant la réunion de la Conférence pour 1971 nous nous donnons le temps nécessaire pour assurer la meilleure organisation et le meilleur déroulement possible de la Conférence.

11. Mon gouvernement est particulièrement satisfait de la proposition du Secrétaire général, selon laquelle, conformément au précédent établi par la troisième Conférence, en 1964, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique serait responsable des aspects scientifiques de la Conférence. Cette proposition tient pleinement compte de la compétence qu'a acquise l'AIEA dans ce domaine particulier et elle permettra de faire bénéficier la Conférence des très nombreuses connaissances que l'AIEA a accumulées au cours des 10 dernières années dans les nombreux symposiums et conférences qu'elle a tenus.

12. Mon gouvernement accueille favorablement la proposition du Secrétaire général, aux termes de laquelle l'effectif des délégations participant à la Conférence devrait être réduit d'un tiers par rapport à celui des délégations à la troisième Conférence. Nous estimons que cette mesure ne constitue pas un handicap sérieux pour la quatrième Conférence. Nous pensons que la proposition du Secrétaire général reflète tout simplement l'état actuel des choses, en tenant pleinement compte du programme des conférences traitant de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui ont été réunies au cours de ces dernières années par l'AIEA, et du programme des conférences de l'Agence pour les prochaines années.

13. Enfin, nous insistons pour que, dans l'élaboration de l'ordre du jour détaillé de la Conférence, il soit pleinement tenu compte de la résolution 2309 (XXII) de l'Assemblée générale, qui insiste sur le fait que la quatrième Conférence devrait s'adresser aux hommes politiques, aux économistes et aux planificateurs, aussi bien qu'aux technologues. Nous pensons que cette disposition est particulièrement importante pour la quatrième Conférence, étant donné les preuves que l'on possède maintenant de la contribution que l'énergie atomique peut apporter au développement de l'économie nationale et au bien-être des peuples. Ce fait a été mis en lumière de façon éclatante par le développement de la puissance nucléaire économique; mais c'est également vrai de l'application des radio-isotopes au développement agricole, aux techniques industrielles, aux problèmes hydrologiques et autres, sans parler de la contribution de l'énergie atomique à la santé et à la médecine. Il est donc spécialement indiqué que la quatrième Conférence, contrairement aux trois précédentes, soit organisée de telle sorte

¹ Tenue à Genève, du 31 août au 9 septembre 1964.

recommandations de la Cinquième Commission figurent au paragraphe 16 de ce rapport.

17. Etant donné qu'aucun membre ne désire prendre la parole pour expliquer son vote, l'Assemblée va, à présent, se prononcer sur les six projets de résolution qui ont trait à cette question et dont la Cinquième Commission recommande l'adoption. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte les projets de résolution A, B, C, D, E et F ?

Les projets de résolution A, B, C, D, E et F sont adoptés [résolution 2380 (XXIII)].

18. Le **PRESIDENT** : J'invite à présent l'Assemblée à examiner le rapport de la Cinquième Commission relatif à la nomination à un poste devenu vacant au Comité des contributions à la suite de la démission de M. Evgueny Makeev [A/7312]. Le projet de résolution dont la Cinquième Commission recommande l'adoption figure au paragraphe 5 de ce rapport. Etant donné qu'aucun membre ne désire prendre la parole pour une explication de vote, puis-je considérer que l'Assemblée adopte ce projet de résolution ?

Le projet de résolution est adopté [résolution 2381 (XXIII)].

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR

Effets des radiations ionisantes : rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes

RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
(A/7296)

19. M. LANNUNG (Danemark) [Rapporteur de la Commission politique spéciale] (*traduit de l'anglais*) : En ma qualité de Rapporteur de la Commission politique spéciale, j'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission [A/7296] sur son examen du point 30 de l'ordre du jour.

20. Lors de la séance unique qu'a consacrée la Commission à cette question, 20 représentants ont pris part à la discussion. Un consensus exceptionnel s'est dégagé sur l'importance que toute l'humanité attache à cette question et sur la nécessité de poursuivre les précieux travaux du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes.

21. J'ai le plaisir de recommander, au nom de la Commission politique spéciale, que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution qui a été adopté à l'unanimité par la Commission [*ibid.*, par. 5].

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Commission politique spéciale.

22. Le **PRESIDENT** : Le projet de résolution de la Commission politique spéciale qui est reproduit au paragraphe 5 du rapport de cette commission [A/7296], ayant été adopté à l'unanimité par la Commission, puis-je considérer que l'Assemblée générale, à son tour, l'adopte à l'unanimité ?

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [résolution 2382 (XXIII)].

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (*suite**)

TROISIEME RAPPORT DU BUREAU (A/7250/ADD.2)

23. Le **PRESIDENT** : Le Bureau recommande l'inscription à l'ordre du jour de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale d'une nouvelle question intitulée "Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies". Il recommande, en outre, que cette question soit examinée directement en séance plénière. Y a-t-il des membres de l'Assemblée qui désirent prendre la parole ?

24. L'Assemblée générale doit se prononcer sur la recommandation formulée par le Bureau au paragraphe 1 de son rapport. Si je n'entends pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte la recommandation du Bureau tendant à ce que la question intitulée "Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies" soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et examinée en séance plénière ?

Il en est ainsi décidé.

Message au Président de l'Assemblée générale

25. Le **PRESIDENT** : Au paragraphe 2 de son rapport [A/7250/Add.2], le Bureau a décidé de recommander que l'Assemblée générale transmette au Président ses meilleurs vœux de prompt rétablissement. Je suis convaincu que tous les membres de l'Assemblée sont prêts à adopter cette recommandation et à adresser un message au Président. En conséquence, je propose que nous adressions au Président de l'Assemblée générale un télégramme conçu comme suit :

"Son Excellence M. Emilio Arenales, président de l'Assemblée générale

"Monsieur le Président, sur l'initiative du Bureau, l'Assemblée générale a décidé à sa séance plénière, cet après-midi, de vous renouveler ses meilleurs vœux de prompt rétablissement. Les membres de l'Assemblée générale sont réconfortés par les nouvelles rassurantes que leur a données le Secrétaire général au sujet de votre état de santé et attendent avec plaisir de vous revoir bientôt parmi eux."

La séance est levée à 16 h 25.

*Reprise des débats de la 1699ème séance.